

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

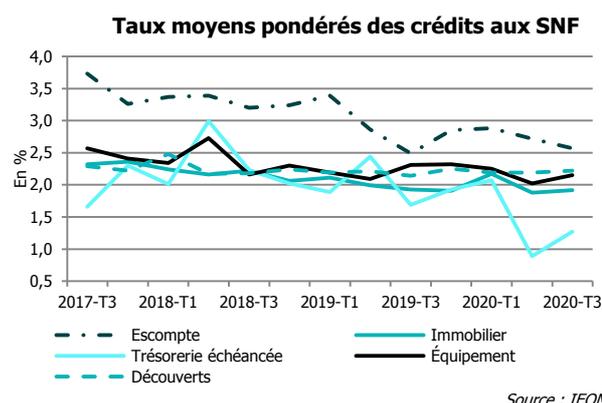
Décembre 2020

TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

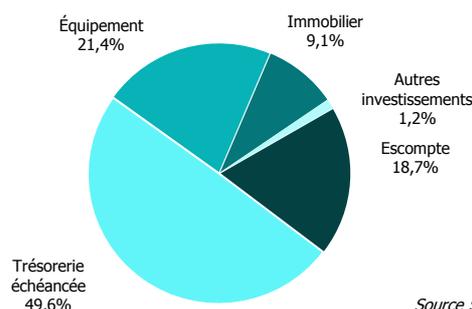
3^e TRIMESTRE 2020
HAUSSE DU TAUX MOYEN DES CRÉDITS

- Le taux moyen des **découverts** augmente légèrement par rapport au trimestre précédent, 2,22 % après 2,19 %.
- Le taux moyen des crédits de **trésorerie échancés** remonte comparativement au second trimestre, 1,27 % après 0,89 %, compte tenu du ralentissement des octrois de prêts garantis par l'État.
- Le taux moyen des crédits à l'**équipement** gagne 13 points de base (pb) pour s'établir à 2,15 %.
- Le taux moyen des crédits **immobiliers** repart à la hausse, après avoir franchi un point bas historique au second trimestre, 1,92 % après 1,88 %.
- Les conditions débitrices polynésiennes demeurent plus favorables que celles de la Nouvelle-Calédonie. Elles sont dans l'ensemble moins avantageuses que dans la France entière, mais reposent pour certaines sur des durées moyennes d'emprunt plus longues.

Caractéristiques des nouveaux crédits en Polynésie française



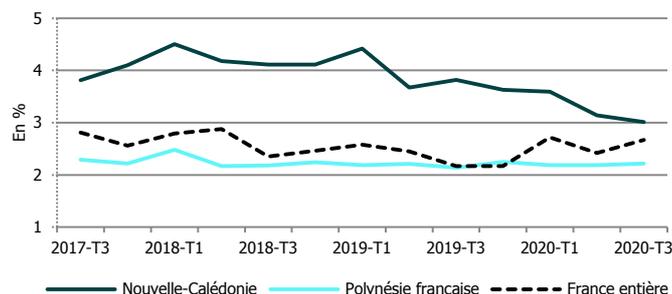
Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF (sur 1 an, hors découverts)



Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T3 2020		Taux moyen pondéré (en %) au T2 2020		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole
Découverts	2,22	2,67	2,19	2,42	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échancée	1,27	1,08	0,89	0,67	41	26	69	62	0,75	0,46
Équipement	2,15	1,35	2,02	1,05	109	110	84	87	2,75	1,15
Immobilier	1,92	1,05	1,88	1,11	215	175	97	98	-	-

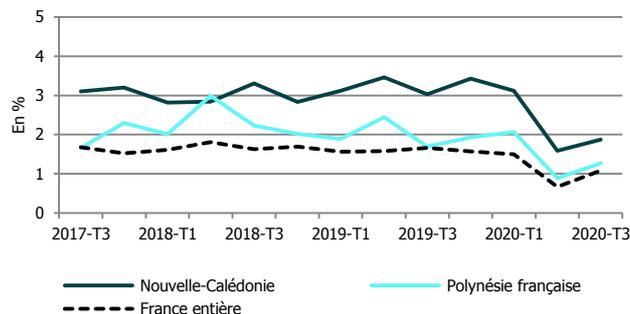
Évolution des taux moyens débiteurs par géographie

Découverts



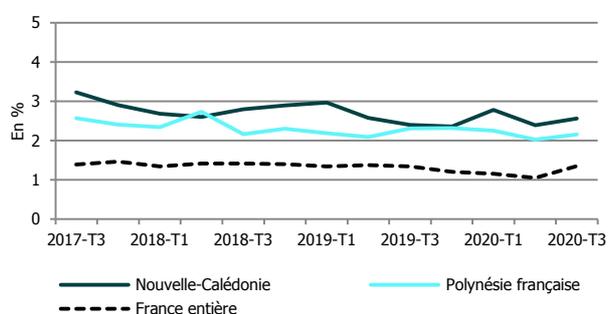
Sources : IEOM, BDF

Trésorerie échéancée



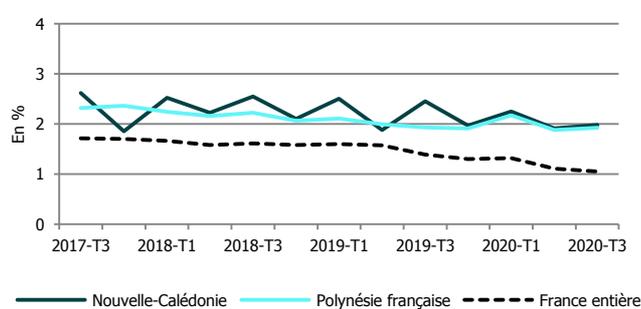
Sources : IEOM, BDF

Équipement



Sources : IEOM, BDF

Immobilier



Sources : IEOM, BDF

Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers, et en Polynésie française, pour la trésorerie échéancée sont fondés sur un plus faible nombre d'observations disponibles (sauf pour le deuxième et le troisième trimestre 2020).

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Polynésie française, elle se base sur environ 5 500 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.